

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

11 janvier 2016

Les conseillers municipaux par convocation en date du 29/12/2015, se sont réunis à la Mairie le lundi 11 janvier 2016 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC, CHORON, BOISSONNET, VIGNOLLET, SAUBION, PISONI, BATTAGLIA, DUPUIS-RABION, BLAZY

Absents : Mrs PEIFFER, BERACOCHEA (pouvoir à Mr Choron)

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

Après lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION 1 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Mr le Maire présente à son conseil le bilan de la mise à disposition du public de la proposition de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune.

Pour rappel, cette modification vise à retirer les parcelles AB144, 154, 155 et 306 de l'emplacement réservé n°2. Cet emplacement réservé n°2, défini comme initialement par l'aménagement d'espaces publics et bâtiments communaux, ne comportant plus que la parcelle AB 145.

Aucun avis défavorable des personnes publiques associées n'ayant été émis, aucune observation du public n'ayant été notée, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte la modification simplifiée n°1 du PLU.

DELIBERATION 2 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND LIBOURNAIS

Mr le Maire présente au conseil municipal les orientations générales du projet d'aménagement du SCoT faisant suite à sept années d'études et de concertations.

Le Scot contient 3 documents : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et Développement Durables, le document d'orientation, qui est opposable notamment aux PLUI et PLU ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAC, lotissements de plus de 5000m2....)

Il vise donc à promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire, concevoir un nouveau modèle de développement urbain, garant de la qualité du cadre de vie, conforter l'économie et développer l'emploi.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

DELIBERATION 3 - TERRAINS A L'ABANDON

Suite à plusieurs plaintes en mairie des riverains des terrains concernés, Mr le Maire demande à son conseil de bien vouloir l'autoriser à reprendre une procédure de mise en demeure de remise en état d'un terrain en zone d'habitation pour les propriétaires des parcelles AD 97, 98 et 477. En effet, ces terrains constituent une source de nuisance et présentent un danger sanitaire. Le conseil municipal donne son accord pour que Mr le Maire engage les démarches nécessaires.

DELIBERATION 4 – Questions diverses

1 - Mr le Maire expose le compte rendu de la décision du tribunal administratif de Bordeaux au sujet de l'affaire opposant la commune à Mr Lherme. Celui-ci ayant déposé une requête, enregistrée le 22 avril 2014, demandant d'annuler, pour excès de pouvoir, la délibération du 20 février 2014 par laquelle le conseil municipal décidait de maintenir l'emplacement réservé n°1 comprenant la parcelle AD 477 appartenant à Mr Lherme.

Le tribunal décide, le 19 novembre 2015, de rejeter la requête de Mr Lherme, condamne Mr Lherme à verser 1 200 € à la commune en application de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

2 – Des absences de personnel durant ces dernières semaines ont amené à demander l'aide de conseillères municipales pour l'accompagnement dans le bus de transport scolaire. Elles ont constaté que le temps de trajet imparti à la conductrice, entre les différentes écoles du regroupement s'avère trop court pour un transport de qualité et en sécurité.

En effet, les enfants doivent courir entre la sortie de l'école et les montées/descente de bus, De plus, la conductrice doit maintenir une vive allure, sur nos étroites routes de campagne entre chaque école.

Monsieur le Maire est chargé de contacter l'inspection académique et la direction des transports Citram pour essayer d'envisager une nouvelle organisation horaire afin de permettre le transport de nos enfants dans les meilleures conditions de confort et de sécurité possible.

3 - La date des scènes d'été est avancée au 30 juillet 2016, la salle n'étant pas disponible en août.